

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES



OIE

Rapport d'activité de l'OIE pour l'année 2019

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



© OIE/S. Frade

L'OIE est prête à relever les défis sanitaires de demain

Structurer l'action de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), moderniser ses programmes et rénover ses procédures pour qu'elles soient plus transparentes, telles ont été les lignes directrices du premier mandat de la [Directrice générale](#) de l'OIE. Depuis 2016, elle a eu à cœur d'associer les équipes, les Membres, les partenaires et les experts de l'OIE partout dans le monde pour renforcer les collaborations à tous les niveaux.

Nous l'observons chaque jour : nos systèmes de santé sont confrontés à de nouveaux enjeux sanitaires. Le changement climatique, l'accroissement de la population mondiale et les progrès technologiques sont autant de défis à relever et d'opportunités pour évoluer. Nous devons continuellement interroger les manières dont les systèmes de santé animale peuvent contribuer à construire une réponse commune à ces enjeux.

Collaborer pour une meilleure gouvernance sanitaire mondiale

La pandémie de COVID-19 nous le rappelle : la collaboration trans-sectorielle selon l'approche « Une seule santé » et la mise en commun des expertises sont plus que jamais essentielles. En les encourageant, nous pourrions mieux anticiper et faire face à ces nouvelles menaces. Par sa mission normative, d'information et de renforcement des capacités, l'OIE contribue à l'émergence d'une indispensable gouvernance mondiale en santé animale, ancrée dans

la science.

Ce rapport est le reflet de nos accomplissements collectifs en 2019, mais aussi depuis le lancement du 6^e Plan stratégique en 2016.

| L'OIE accompagne les Services vétérinaires vers une meilleure résilience

Fortes des travaux structurants entrepris ces dernières années, l'OIE est prête à accompagner les Services vétérinaires à faire face aux changements. Ce rapport d'activité dessine les perspectives d'un futur envisagé ensemble et les objectifs que nous nous fixons pour les années à venir.

[Télécharger le rapport d'activité de l'OIE pour l'année 2019](#)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES



OIE

15^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis), 10-14 novembre 2019

MOTS-CLÉS

#Commission régionale de l'OIE, #conférence, #Moyen-Orient, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #recommandation.



À chaque Commission régionale de l'OIE correspond une Conférence organisée tous les deux ans dans l'un des pays de la région. Ces conférences sont consacrées à des thèmes techniques et à la coopération régionale sur les questions de de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de bien-être animal au sein de la région.

À l'invitation du gouvernement des Émirats Arabes Unis, la 15^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient s'est tenue à Abou Dhabi du 10 au 14 novembre 2019. Quatre-vingt-une personnes ont pris part à cette conférence, dont les Délégués (ou leurs représentants) de 11 Membres de la Région ainsi que de hauts responsables de sept organisations régionales ou internationales. Des représentants du secteur privé, dont des organisations vétérinaires privées de la région et du pays hôte, étaient également présents.

[Rapport final et recommandations](#) (en anglais)

[Rapports sur les thèmes techniques](#) (en anglais)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES



OIE

31^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

Sendai (Japon), 2-6 septembre 2019

MOTS-CLÉS

#Asie, #Commission régionale de l'OIE, #conférence, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #recommandation.



© Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

À chaque Commission régionale de l'OIE correspond une Conférence organisée tous les deux ans dans l'un des pays de la région. Ces conférences sont consacrées à des thèmes techniques et à la coopération régionale sur les questions de de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de bien-être animal au sein de la région.

À l'invitation du gouvernement du Japon, la 31^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie s'est tenue à Sendai du 2 au 6 septembre 2019. Quarante-deux personnes ont pris part à cette conférence, dont les Délégués (ou leurs représentants) de 22 Membres de la Région ainsi que de hauts responsables de sept organisations régionales ou internationales. Des représentants du secteur privé, dont des organisations vétérinaires privées de la région et du pays hôte, étaient également présents.

[Rapport final et recommandations](#) (en anglais)

[Rapports sur les thèmes techniques](#) (en anglais)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ PARTENAIRES

L'OIE figure désormais sur la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement

MOTS-CLÉS

#coopération, #développement économique, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



© IFAD/Jim Holmes

Le 20 décembre 2019, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a officiellement informé l'OIE qu'elle l'avait été inscrite sur la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD) [1].

L'APD est un financement officiel provenant d'organisations internationales et d'agences officielles (y compris les gouvernements des États et les gouvernements locaux) pour soutenir le développement économique et le bien-être dans les pays en développement. C'est également la principale source de financement de l'aide au développement. En figurant sur cette liste, l'OIE rejoint nombre de ses partenaires internationaux, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et est désormais éligible aux flux de financement de l'APD.

La demande d'inscription de l'OIE sur la liste a été officiellement soumise par le gouvernement français et a été examinée par le Groupe de travail du [Comité d'aide au développement \(CAD\)](#) de l'OCDE sur les statistiques du financement du développement, qui regroupe des experts de tous les Membres de l'OCDE.

L'OIE a été ajoutée à la liste des organisations internationales éligibles à l'APD, avec un coefficient d'APD de 61 %. Ce coefficient a été déterminé suite à un examen approfondi des activités de l'OIE, notamment :

- I. en identifiant, dans le programme de travail de l'OIE, les activités qui ont un objectif de développement
- II. en examinant dans quelle mesure ces activités se déroulent au sein ou au profit de bénéficiaires de l'APD ;
- III. en évaluant la « part du développement » dans l'ensemble du programme de l'OIE, sur la base des données relatives aux dépenses des années passées.

Ce coefficient de 61 % s'applique :

- a. aux contributions de base versées au budget ordinaire de l'OIE, qui seront déclarées en tant qu'APD multilatérale ;
- b. aux contributions volontaires versées au [Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux \(le Fonds mondial de l'OIE\)](#) : si ces contributions volontaires versées au Fonds mondial de l'OIE ne sont pas réservées à un pays ou à une région en particulier, elles seront déclarées en tant qu'APD bilatérale à hauteur de la part estimée des fonds qui bénéficieront aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD [2] ; si, en revanche, elles sont destinées exclusivement à des pays figurant sur ladite liste, elles seront intégralement déclarées en tant qu'APD bilatérale.

L'inscription de l'OIE sur la liste des organisations internationales éligibles à l'APD augmentera la visibilité de l'Organisation et favorisera des investissements supplémentaires de la part des partenaires ressources actuels et futurs, tout en faisant pleinement partie de la stratégie de l'OIE en matière de mobilisation des ressources

Par ailleurs, l'éligibilité de l'OIE à l'APD correspond à une reconnaissance accrue de l'importance de la santé et du bien-être des animaux dans la réalisation du [Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030](#), en particulier les Objectifs de développement durable (ODD) liés à l'élimination de la faim (ODD 2), la bonne santé et le bien-être (ODD 3), le travail décent et la croissance économique (ODD 8), la consommation et la production responsables (ODD 12) et les partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

L'OIE remercie le Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement pour l'avoir reconnue comme une organisation éligible à l'aide publique au développement.

RÉFÉRENCES

1. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020). - [Annex 2. List of ODA-eligible international organisations.](#)
2. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020). - [Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.](#)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ PARTENAIRES

Partenariat des Organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales

Siège de l'OCDE, 5 novembre 2019

MOTS-CLÉS

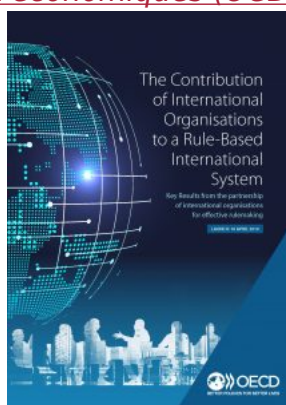
#norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat.



Image extraite de www.oecd.org/gov/regulatory-policy/IO-Rule-Based-System.pdf

Près de 50 organisations internationales, dont l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), sont parties prenantes dans un partenariat destiné à aider à améliorer la qualité, la pertinence et l'impact des activités de réglementation de ces organisations, dans le cadre du travail du Comité de la politique de la réglementation (RPC) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relatif à la coopération internationale en matière de

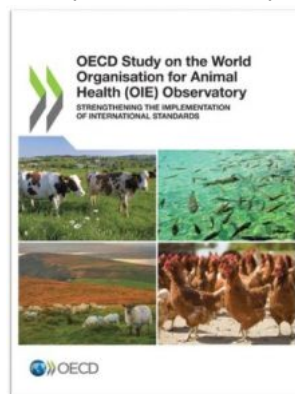
réglementation.



Le 5 novembre 2019, au Siège de l'OCDE, [le Partenariat des Organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales](#), a tenu une réunion technique pour discuter, principalement, de la prochaine étape du Partenariat. Suite à la [6^e réunion annuelle des organisations internationales](#) et à la parution de la brochure [The contribution of international organisations to a rule-based international system](#) [La contribution des organisations internationales à un système international basé sur des règles], les organisations internationales ont confirmé leur intérêt pour ce partenariat et ont exprimé une forte volonté à prendre part à la phase suivante, qui portera essentiellement sur la préparation d'un recueil de pratiques des Organisations internationales et le développement de nouvelles études sur des Organisations internationales.

Le **recueil de pratiques des Organisations internationales** se proposera de rendre plus systématiquement compréhensibles les instruments, pratiques, opérations et modalités de gouvernance des organisations internationales. Il fournira des indications détaillées concernant les fondamentaux de la production de règles internationales, mettra l'accent sur les succès et les bonnes pratiques et produira des outils ciblés et pratiques pour servir de base à la conception et à la mise en œuvre des instruments internationaux. Ce recueil devrait paraître en mars 2021.

Dix **études concernant des organisations internationales** ont été rédigées depuis 2016. L'objectif et la portée de ces études sont fonction des besoins des organisations internationales en question ; il peut aussi bien s'agir d'un large aperçu des modalités de gouvernance et des procédures opérationnelles que de l'évaluation précise d'un



aspect particulier de la formulation des règles internationales.

Une étude de cas a été réalisée spécifiquement sur la conception de [l'Observatoire de l'OIE](#). Cette étude de l'OCDE fournit un diagnostic approfondi de la structure de gouvernance et de production de règles à l'OIE et propose des recommandations sur mesure concernant la manière dont l'OIE peut utiliser son cadre institutionnel existant et ses mécanismes de collecte d'information pour mettre en place l'Observatoire de l'OIE.

Pour la prochaine phase du partenariat, les organisations internationales se sont montrées vivement intéressées à aborder une nouvelle problématique transversale, à savoir l'utilisation des nouvelles technologies pour la production de règles internationales.

Cette réunion technique a été suivie d'une session académique au cours de laquelle des organisations internationales et des représentants du groupe des « Universitaires amis du Partenariat des organisations internationales » - un groupe consultatif ouvert - ont discuté des travaux académiques récents sur l'élaboration des règles internationales, ainsi que des prochaines étapes de leur collaboration.

L'OIE était représentée dans ces réunions par Monsieur Rodney de Souza, Chef de l'Unité des affaires juridiques, et la Docteure Karen Bucher, Cheffe de projet au sein du Service des normes.

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ PARTENAIRES

Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques

MOTS-CLÉS

#Conseil numérique pour l'alimentation et l'agriculture, #Global Forum for Food and Agriculture (GFFA), #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #Organisation mondiale de la santé animale, #technologie numérique.



© denizbayram/Getty Images

Lors de sa 164^e Session, qui s'est tenue du 6 au 10 juillet 2020, le [Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#) a reconnu l'importance croissante que revêt l'adoption des technologies numériques dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, a approuvé la recommandation selon laquelle l'entité proposée [1, 2] devrait s'appeler **Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques**, et a approuvé la proposition concernant l'hébergement de cette plateforme par la FAO [3].

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). - [Relever le défi numérique et envisager la santé animale selon une approche planétaire conforme à l'agenda 2030](#). In Bulletin|L'Officiel, **2019-2**.
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). - [Communiqué du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture, Berlin \(Allemagne\), 19 janvier 2019](#). In Bulletin|L'Officiel, **2019-1**.
3. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2020). - [Rapport du Conseil de la FAO. Cent soixante-quatrième session, 6-10 juillet 2020](#).

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ PARTENAIRES

98^e Session du Comité exécutif de l'EuFMD

Siège de l'OIE, 3-4 octobre 2019

MOTS-CLÉS

#European Commission for the Control of Foot-and-Mouth Disease (EuFMD), #fièvre aphteuse, #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs).



Photo : Arie Wubben - Unsplash

Les 3 et 4 octobre 2019 l'OIE a accueilli à son Siège la 98^e Session du Comité exécutif de la Commission européenne pour le contrôle de la fièvre aphteuse (EuFMD) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) [1].

Actuellement présidé par l'Irlande, le Comité se compose de Chefs des Services vétérinaires, de Délégués des Membres européens, d'organisations internationales et régionales et de partenaires du développement tels que la Commission européenne, la FAO et l'OIE.

Le Docteur Jean-Philippe Dop, Directeur général adjoint de l'OIE, a souhaité la bienvenue au Comité et s'est félicité de la bonne collaboration entre l'OIE et l'EuFMD.

Le Comité a fait le point des avancées réalisées dans le programme de travail de l'EuFMD depuis la 43^e Session générale de l'EuFMD (17-18 avril 2019) [2]. Il a approuvé les plans de travail de la Phase V de l'EuFMD [3], qui comprennent des activités en appui au GF-TADs⁽¹⁾ et qui prennent en considération toutes les implications du

GF-TADs par rapport au soutien offert par l'EuFMD.

Le soutien de l'EuFMD à certains programmes et initiatives de l'OIE tels que le développement de modules d'enseignement et de formation en ligne dans l'environnement européen et dans le monde est reconnu et sera renforcé.

La soirée a été aimablement offerte par la France.

(1) Le [Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières \(GF-TADs\)](#) est une initiative conjointe de l'OIE et de la FAO qui s'efforce de favoriser des alliances mondiales et régionales pour lutter contre les maladies animales transfrontalières, de veiller à renforcer les moyens d'action et d'aider à mettre en place des programmes de contrôle spécifiques pour certaines maladies animales transfrontalières en tenant compte des priorités au niveau mondial et au niveau régional.

RÉFÉRENCES

1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2019). - [Report of the 98th Session of the Executive Committee of the EuFMD Commission, Paris, 3-4 October 2019.](#)
2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2019). - [Report of the 43rd General Session of the European Commission for the Control of Foot-and-Mouth Disease, Rome, 17-18 April 2019.](#)
3. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2019). - [The EuFMD Workplans Phase V 2019-2021.](#)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ PARTENAIRES

9^e Réunion des partenaires du Programme d'action mondiale pour un développement durable de l'élevage

Manhattan, Kansas (États-Unis d'Amérique), 9-12 septembre 2019

MOTS-CLÉS

#Agenda mondial pour un élevage durable, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat.



© taikrixel/Getty Images

Le Programme d'action mondiale pour un développement durable de l'élevage (Global Agenda for Sustainable Livestock - GASL) est un partenariat multiple créé en 2011.

Ce partenariat présente une structure collaborative qui s'articule autour de sept catégories :

1. Secteur public - représentants des administrations publiques
2. Secteur privé - représentants des organisations professionnelles du secteur privé
3. Université/recherche - représentants des organismes de recherche et des universités
4. Donateurs - représentants des contributeurs financiers du Fonds fiduciaire du GASL
5. ONG - représentants de groupes d'intérêt tels que les organisations non gouvernementales sur le bien-être animal, l'environnement ou la pauvreté
6. Groupes sociaux et collectivités locales - représentants des éleveurs pastoralistes, des peuples indigènes, des ouvriers agricoles, des petits éleveurs et des paysans
7. Institutions intergouvernementales et multilatérales - institutions qui ont pour mission de favoriser le développement du secteur de l'élevage.

L'innovation au service de systèmes d'élevage durables

L'OIE est membre du groupement « Institutions intergouvernementales et multilatérales » ainsi que du groupe d'orientation qui s'est réuni le 12 septembre 2019 (les groupes d'orientation se composent de cinq représentants de chaque catégorie). L'OIE était représenté dans ces réunions par le Docteur Jean-Philippe Dop, Directeur général adjoint, et le Docteur Jean-Jacques Soula, Coordinateur OIE pour le secrétariat FAO/OIE de la peste des petits ruminants. Tout au long de la semaine, les présentations, les réunions de travail, les posters, les visites de terrain et les débats ont eu pour thème : « L'innovation au service de systèmes d'élevage durables ». Des solutions innovantes pour des systèmes durables de production animale et agro-alimentaire ont été présentées.

[Plus d'informations sur le site du Programme d'action mondial pour un développement durable de l'élevage](#) (en anglais)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ PARTENAIRES

11^e Réunion du Comité régional de pilotage du GF-TADs pour les Amériques

Visioconférence, 16 juin 2020

MOTS-CLÉS

#Amériques, #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs).



Photo © Shutterstock



Le Comité régional de pilotage du GF-TADs⁽¹⁾ pour les Amériques a tenu sa 11^e réunion le 16 juin 2020.

Parmi d'autres recommandations formulées lors de cette réunion, le Comité régional de pilotage a recommandé la création d'un groupe permanent d'experts (GPE) pour la **peste porcine classique** (coordonné par l'[OIRSA](#)) et pour l'**influenza aviaire hautement pathogène** (coordonné par l'[IICA](#)).

(1) Le [Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières \(GF-TADs\)](#) est une initiative conjointe de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui s'efforce de favoriser des alliances mondiales et régionales pour lutter contre les maladies animales transfrontalières, de veiller à renforcer les moyens d'action et d'aider à mettre en place des programmes de contrôle spécifiques pour certaines maladies animales transfrontalières en tenant compte des priorités au niveau mondial et au niveau régional.

[Plus d'informations sur la 11^e réunion du Comité régional de pilotage du GF-TADs pour les Amériques](#)
(en anglais)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ PARTENAIRES

Face à la peste porcine africaine, la coordination régionale s'organise sous l'égide du GF-TADs

MOTS-CLÉS

#expert, #groupe permanent d'experts (GPE), #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #peste porcine africaine, #Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs).

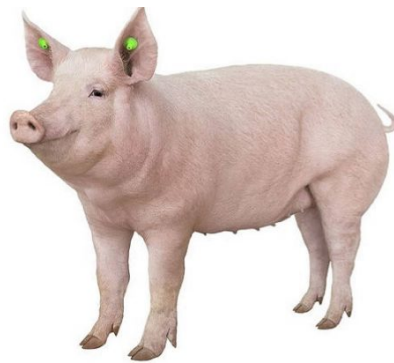


Photo © bazilfoto/Getty Images

Une série de réunions sont organisées pour coordonner des recommandations sur la biosécurité et les contrôles aux frontières afin d'aider à freiner la propagation de la peste porcine africaine (PPA).

Sous l'égide du GF-TADs⁽¹⁾, [un groupe permanent d'experts de la peste porcine africaine \(GPE-PPA\)](#) a été constitué en **Europe** en 2014 pour aider à coordonner les actions, à partager les informations et à développer de bonnes pratiques de prévention et de contrôle de la PPA.

Une approche similaire s'applique désormais en **Asie** ; tirant parti de l'expérience européenne tout en prenant en compte la situation actuelle dans la région, le GPE-PPA pour l'Asie a été lancé en avril 2019.

Bien que la région des **Amériques** soit indemne de peste porcine africaine, le GF-TADs Amériques a également décidé de créer un GPE-PPA pour les Amériques, dont la première réunion s'est tenue en décembre 2019.

[Réunions du GPE-PPA pour les Amériques](#) (en anglais)

[Réunions du GPE-PPA pour l'Asie](#) (en anglais)

[Réunions du GPE-PPA pour l'Europe](#) (en anglais)

(1) Le [Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières \(GF-TADs\)](#) est une initiative conjointe de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui s'efforce de favoriser des alliances mondiales et régionales pour lutter contre les maladies animales transfrontalières, de veiller à renforcer les moyens d'action et d'aider à mettre en place des programmes de contrôle spécifiques pour certaines maladies animales transfrontalières en tenant compte des priorités au niveau mondial et au niveau régional.

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ PARTENAIRES

La peste porcine africaine est désormais une maladie prioritaire pour le GF-TADs au niveau mondial

MOTS-CLÉS

#maladie animale transfrontalière, #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #peste porcine africaine, #Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs).



Photo © GlobalP/Getty Images

Le Comité directeur du GF-TADs⁽¹⁾ a tenu sa 20^e réunion les 19 et 20 septembre 2019 au Siège de la FAO.

Lors de cette réunion, animée par le Docteur Juan Lubroth (FAO) et le Docteur Jean-Philippe Dop (OIE), le Comité directeur a décidé de considérer désormais la **peste porcine africaine** comme une maladie prioritaire pour le GF-TADs au niveau mondial, au même titre que la peste bovine (post-éradication), la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants et l'influenza aviaire hautement pathogène.

(1) Le [Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières \(GF-TADs\)](#) est une initiative conjointe de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui s'efforce de favoriser des alliances mondiales et régionales pour lutter contre les maladies animales transfrontalières, de veiller à renforcer les moyens d'action et d'aider à mettre en place des programmes de contrôle spécifiques pour certaines maladies animales transfrontalières en tenant compte des priorités au niveau mondial et au niveau régional.

Face à la peste porcine africaine, la coordination régionale s'organise...

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ PARTENAIRES

Lancement d'un fonds fiduciaire multi-partenaires pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le monde

MOTS-CLÉS

#fonds fiduciaire multi-partenaires, #résistance aux antimicrobiens, #Tripartite.



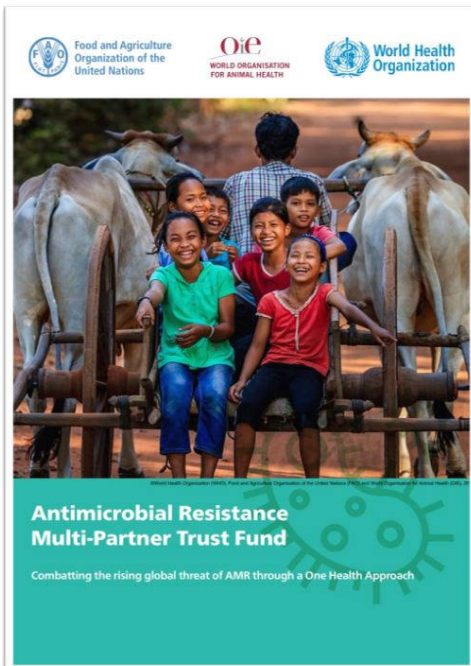
© Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) & Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2019

Le 19 juin 2019, la collaboration Tripartite - une initiative conjointe menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) - a lancé un fonds fiduciaire multi-partenaires contre la résistance aux antimicrobiens.

Ce fonds fiduciaire, qui bénéficie d'une contribution initiale de 5 millions USD de la part du gouvernement néerlandais, devrait opérer sur une période de cinq ans, jusqu'en 2024, pour soutenir les pays dans leur lutte contre la menace que représente la résistance aux antimicrobiens, probablement l'une des menaces les plus complexes pesant actuellement sur la santé mondiale.

Appel de fonds

L'appel de fonds immédiat de 70 millions USD sera utilisé pour soutenir les pays et la mise en œuvre du Plan de travail tripartite contre la résistance aux antimicrobiens (2019-2020), en fournissant un soutien technique aux pays lorsqu'il s'agit d'élaborer leurs plans d'action nationaux contre la résistance aux antimicrobiens et d'intensifier leur action au niveau local.



Le fonds fiduciaire souhaite contribuer à créer un monde où les maladies infectieuses continuent d'être traitées avec des antimicrobiens efficaces et sûrs et où la résistance est surveillée et contrôlée vers une croissance plus lente. La marche à suivre pour atteindre cet objectif implique de mener des activités qui vont de la sensibilisation du public à l'élaboration de plans d'action nationaux visant à surveiller la résistance aux antimicrobiens et d'assurer une utilisation et une vente plus responsables des antimicrobiens.

Le fonds fiduciaire contre la résistance aux antimicrobiens offre un mécanisme conjoint pour une attribution claire et transparente de toutes les sources de financement, tandis que ses activités porteront sur l'application de meilleures pratiques, sur le développement des activités qui ont bien marché et sur des approches innovantes qui travaillent à s'assurer que les traitements actuels soient disponibles pour les prochaines générations.

Le Bureau des Nations Unies pour les fonds fiduciaires multi-partenaires, qui est le centre d'expertise de l'ONU pour les mécanismes de financement communs, agira en tant qu'administrateur du fonds contre la résistance aux antimicrobiens. Il fournira sur son site internet des informations en temps réel sur les contributions et sur l'utilisation des ressources mobilisées par les donateurs.

[Bureau des Nations Unies pour les fonds fiduciaires multi-partenaires](#) (site en anglais)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ CENTRES DE RÉFÉRENCE

Groupe d'experts de l'OIE pour la surveillance et la composition des vaccins contre la grippe équine

Visioconférence, 16 avril 2020

MOTS-CLÉS

#grippe équine, #Groupe d'experts de l'OIE pour la surveillance et la composition des vaccins contre la grippe équine, #Laboratoire de référence de l'OIE, #recommandation, #vaccin.



Photo : Sebastian Abbruzzese (Unsplash)

Conclusions et recommandations

Activité de la grippe équine en 2019/20

Depuis [la précédente réunion du Groupe, tenue en avril 2019](#), des foyers de grippe équine ont été signalés en Afrique, en Amérique du Nord, en Asie et en Europe.

Origine des virus de grippe équine caractérisés

Les virus isolés et/ou caractérisés à partir des foyers survenus en République Populaire de Chine, aux États-Unis, en France, en Irlande, au Niger, au Nigeria, au Royaume-Uni et en Suède ont été identifiés comme virus influenza A (H3N8).

Informations recueillies sur le terrain

Afrique

En Afrique, des foyers ont été détectés en 2018 et étaient encore actifs en 2019. Ils ont été signalés au Cameroun, au Mali, au Niger, au Nigeria, au Sénégal et au Soudan. Au Ghana il y a eu une suspicion de virus de la grippe équine, sans confirmation. Plusieurs pays ont observé une importante mortalité chez les ânes.

Amérique du Nord

Aux États-Unis, la prévalence de la grippe équine a été exceptionnellement élevée à la fin de l'année 2018 et pendant le premier tiers de 2019, puis elle a retrouvé des niveaux plus habituels. Chaque mois des foyers ont été détectés ; 33 États ont été atteints.

Asie

En Chine un foyer a été confirmé en Mongolie-Intérieure.

Europe

La flambée apparue en Europe à la fin 2018 s'est maintenue en 2019 : 228 établissements ont été déclarés atteints au Royaume-Uni, environ 80 en Irlande et plus de 60 en France. Tous les secteurs de la filière équine ont été touchés. Les animaux atteints étaient des chevaux, vaccinés ou non, mais la protection était bien meilleure chez les chevaux vaccinés que chez les chevaux non vaccinés. Les animaux qui avaient été correctement vaccinés pendant plusieurs années consécutives n'ont souvent présenté aucune manifestation clinique ou n'ont été que peu malades. À la fin de l'été et à l'automne cet épisode semblait se tarir, mais au début de 2020 des foyers sporadiques ont été de nouveau confirmés en France, en Irlande, au Royaume-Uni et en Suède.

Étude des virus isolés en 2019/20

Caractéristiques génétiques

Au plan génétique, les virus isolés ou identifiés à partir des foyers survenus en Chine, aux États-Unis, en France, en Irlande, au Niger, au Nigeria, au Royaume-Uni, au Sénégal et en Suède en 2019, et en Irlande et en Suède en 2020, ont été caractérisés en déterminant la séquence du gène codant l'hémagglutinine (HA).

Les gènes codant la neuraminidase (NA) ont été séquencés pour les virus isolés ou identifiés à partir des foyers survenus en 2019 en Chine, aux États-Unis, en France, en Irlande et au Royaume-Uni et de ceux survenus en 2020 aux États-Unis et en Irlande.

Les séquences HA et NA sont en adéquation avec celles des virus vaccinaux recommandés - A/equine/South Africa/2003 pour les virus du clade 1 et A/eq/Richmond/1/2007 pour les virus du clade 2.

Le virus détecté en Chine appartient au clade 2 de la sous-lignée Florida de la lignée américaine ; il est similaire aux virus identifiés en Chine en 2017 et 2015.

Tous les autres virus appartiennent au clade 1 de la sous-lignée Florida de la lignée américaine et sont très

similaires aux virus de clade 1 identifiés aux États-Unis et en Amérique du Sud en 2018.

Caractéristiques antigéniques

Les virus isolés en Irlande en 2019 et les virus générés par génétique inverse à partir de l'hémagglutinine des virus de 2019 de l'Irlande et du Royaume-Uni, ont été caractérisés au plan antigénique en utilisant des sérums équins post-infection. Une comparaison a été effectuée entre les titres d'anticorps neutralisants des sérums équins post-vaccination générés à partir des virus isolés aux États-Unis en 2019 et de ceux générés à partir du virus vaccinal recommandé A/equine/Ohio/2003. En outre, des antisérums de furet post-infection ont été préparés pour être confrontés aux virus isolés en 2019 mais le programme de tests a dû être interrompu à cause de l'épidémie de COVID-19.

Les données de la neutralisation obtenues avec les virus isolés en 2019 indiquent que ceux-ci conservent toujours une étroite parenté antigénique avec les virus de clade 1 recommandés pour les vaccins.

Conclusions

À l'exception d'un virus de clade 2 identifié en Chine, tous les virus qui ont pu être isolés et caractérisés à partir des foyers survenus en 2019 et au début de 2020 appartiennent au clade 1 de la sous-lignée Florida et sont similaires à ceux identifiés aux États-Unis et en Amérique du Sud en 2018. Les virus de clade 1 sont endémiques aux États-Unis, mais pour ce qui concerne l'Afrique il s'agit là du premier épisode majeur dû à un virus de clade 1 depuis 2003, et pour ce qui concerne l'Europe depuis 2009/10. Même si les virus de clade 1 ont graduellement divergé au plan génétique par rapport aux souches vaccinales recommandées par l'OIE, les données de la neutralisation obtenues avec des sérums équins monospécifiques indiquent que ces virus continuent d'être similaires au plan antigénique aux virus recommandés dans la composition des vaccins. L'étude de ces virus se poursuit mais le Groupe s'accorde à dire que les éléments scientifiques actuellement disponibles ne justifient pas de réviser les recommandations relatives à la composition des vaccins.

Niveau de surveillance et mise à jour des vaccins

Le Groupe continue d'insister sur l'importance de renforcer la surveillance et d'élucider les raisons de l'échec de la vaccination dans différents pays.

L'expédition rapide des virus aux Laboratoires de référence est une condition primordiale pour assurer un suivi efficace des dérives antigéniques et génétiques à l'échelle mondiale.

Recommandations (avril 2020)

Les recommandations demeurent pour l'instant identiques à celles énoncées tous les ans depuis 2010.

Il n'est pas nécessaire d'inclure de virus H7N7 ni de virus H3N8 de la lignée eurasienne dans la composition des vaccins puisque ces virus n'ont pas été détectés après de nombreuses années de surveillance et sont donc supposés ne pas être en circulation.

La composition des vaccins doit intégrer des virus représentant chacun des clades 1 et 2 de la sous-lignée Florida.

Les recommandations pour cette année sont les suivantes :

- Le clade 1 continue d'être représenté par les virus analogues à A/eq/South Africa/4/2003 ou à A/eq/Ohio/2003, mais des virus plus récents appartenant au clade 1 peuvent être obtenus auprès des Laboratoires de référence de l'OIE (voir liste ci-après).
- Le clade 2 continue d'être par les virus analogues à A/eq/Richmond/1/2007, mais des virus plus récents appartenant au clade 2 peuvent être obtenus auprès des Laboratoires de référence de l'OIE (voir liste ci-après).

Il est recommandé aux fabricants qui produisent des vaccins destinés à un marché strictement national de prendre contact avec les Laboratoires de référence. Les virus sélectionnés doivent induire des réponses appropriées au plan immunogénique par rapport aux virus de la grippe équine qui circulent sur le territoire national. Le séquençage des segments géniques HA et NA doit avoir été réalisé avant toute utilisation.

Réactifs de référence

Des antisérums post-infection équins lyophilisés dirigés contre les souches A/eq/South Africa/4/2003 (Florida, clade 1) et A/eq/Richmond/1/2007 (Florida, clade 2) sont disponibles auprès de la [Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé \(EDQM\)](#). Des valeurs en hémolyse radiale ont été attribuées à ces sérums lors d'études collaboratives internationales, de sorte qu'ils peuvent être utilisés comme sérums de référence en première instance pour cette épreuve.

Des souches virales récentes, comprenant des souches vaccinales candidates adéquates pour les clades 1 et 2, sont disponibles auprès des Laboratoires de référence de l'OIE. Si toutefois l'un de ceux-ci n'était pas en mesure de fournir les vaccins candidats appropriés pour les deux clades, il aiderait le fabricant de vaccin à se procurer les virus auprès d'un autre Laboratoire de référence de l'OIE.

De petites quantités d'antisérum de furet aux fins de caractérisation de l'antigène sont disponibles auprès des Laboratoires de référence de l'OIE d'Irlande et du Royaume-Uni.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.1.3134>

Laboratoires de référence de l'OIE pour la grippe équine

Pre. Ann Cullinane
Head of the Virology Unit
Irish Equine Centre
Johnstown
Naas, Co. Kildare
Irlande
Tél. +353 45 86 62 66
Courriel : acullinane@irishequinecentre.ie

Dre Debra Elton

Animal Health Trust
Centre for Preventive Medicine
Lanwades Park, Kentford
Suffolk CB8 7UU
Royaume-Uni
Tél. +44 1638 75 10 00
Courriel : debra.elton@aht.org.uk

Dr Thomas M. Chambers
Maxwell H. Gluck Equine Research Center
Department of Veterinary Science
University of Kentucky
108 Gluck Equine Research Center
Lexington, Kentucky 40546-0099
États-Unis d'Amérique
Tél. +1 859 257 47 57
Courriel : tmcham1@uky.edu

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

▶ CENTRES DE RÉFÉRENCE

14^e Réunion annuelle du Réseau OIE/FAO des Laboratoires de référence pour la fièvre aphteuse

Busan (République de Corée), 3-5 décembre 2019

MOTS-CLÉS

#centre de référence, #Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine (UA-PANVAC), #fièvre aphteuse, #Institut de Pirbright, #Laboratoire de référence, #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Programme de l'OIE pour le jumelage entre laboratoires, #Réseau OIE/FAO des Laboratoires de référence pour la fièvre aphteuse.



Photo © Jupiterimages/Getty Images

Le Réseau OIE/FAO des Laboratoires de référence pour la fièvre aphteuse s'est réuni en décembre 2019 à Busan (République de Corée). Cette réunion a permis des échanges de vues à propos de la situation de la fièvre aphteuse, avec l'examen des données collectées sur le terrain.

Le réseau en question a été créé en 2004 pour instaurer un cadre d'échange d'informations épidémiologiques et de données de laboratoire sur la fièvre aphteuse, et pour harmoniser et améliorer la qualité des épreuves de diagnostic réalisées par les laboratoires nationaux ou internationaux en matière de fièvre aphteuse.

Les dernières données collectées par le réseau révèlent la rapidité avec laquelle des lignées de virus de la fièvre aphteuse peuvent se propager dans différentes parties du monde. En 2019 par exemple la lignée O/ME-SA/Ind-2001e a continué sa progression et a pénétré au Pakistan. Par ailleurs, des foyers dus au topotype O/EA-3 (2018/19) perdurent en Afrique du Nord.

Les laboratoires de ce réseau jouent un rôle très important en formulant des recommandations pour la sélection des

vaccins les plus appropriés pour maîtriser les foyers. L'un des principaux points de discussion a consisté à s'accorder sur des protocoles normalisés, région par région, destinés à évaluer les performances des vaccins à virus hétérologues, afin de démontrer de manière empirique aux utilisateurs que ces vaccins sont adéquats et suffisamment efficaces. En appui à ces activités, un nouveau [jumelage de laboratoires OIE](#) est en cours, pour une durée de deux ans, entre l'[Institut de Pirbright](#) et le [Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine \(UA-PANVAC\)](#), afin de mettre en place des moyens d'évaluation indépendante de la qualité des vaccins contre la fièvre aphteuse en Afrique.

Rapport de la réunion (en anglais)



Cette réunion a été accueillie dans les locaux de l'Agence de la quarantaine animale et végétale ([Animal and Plant Quarantine Agency \(APQA\)](#))

ACTES OFFICIELS

► CONSEIL DE L'OIE

Une Procédure adaptée pour l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE

Mai/juin 2020

MOTS-CLÉS

#Conseil de l'OIE, #Directeur général de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Procédure adaptée, #Session générale de l'OIE.



Au regard de la situation mondiale face au COVID-19, les autorités sanitaires internationales et certaines autorités nationales ont émis des recommandations sur les conditions d'organisation d'événements regroupant un grand nombre de participants, allant jusqu'à l'annulation de ces événements. Dans ce contexte, le Conseil de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a tenu trois réunions extraordinaires par visioconférence afin d'examiner les conséquences pour l'organisation de la 88^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués (l'Assemblée) initialement prévue du 24 au 29 mai 2020.

Première réunion extraordinaire du Conseil

Lors de la première réunion tenue le 6 mars 2020, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée que la 88^e Session générale se tienne le 27 mai 2020 dans un format réduit ne traitant que des questions administratives, des élections et de certaines résolutions techniques, comme la reconnaissance officielle des statuts sanitaires. Une communication officielle concernant cette décision a été envoyée aux Délégués.

Entre temps, la situation sanitaire s'est aggravée avec des restrictions de circulation appliquées à des degrés divers

par la plupart des Membres de l'OIE.

Deuxième réunion extraordinaire du Conseil

Dans ce contexte, sur proposition de la Directrice générale de l'OIE, le Docteur Mark Schipp, Président de l'Assemblée, a convoqué une deuxième réunion extraordinaire du Conseil, qui s'est tenue le 3 avril 2020. L'objectif de cette réunion était de réévaluer la décision précédemment prise. Le Conseil a attentivement examiné la question et a conclu que dans le contexte sanitaire mondial qui se détériorait, il n'était pas possible de maintenir la date du 27 mai 2020.

Le Conseil a identifié différents paramètres à prendre en compte pour du report de la Session générale, notamment ceux liés à l'évolution de la pandémie de COVID-19 et aux incertitudes quant à la durée du confinement ainsi qu'aux modalités de déconfinement en France et dans de nombreux pays d'origine des Délégués.

Plusieurs scénarios ont été identifiés et les Délégués ont été consultés à ce sujet au cours du mois d'avril. Cent soixante Délégués ont ainsi pu exprimer leurs opinions.

La Direction générale de l'OIE a mis ce temps à profit pour préparer, avec l'appui d'un conseiller spécialisé dans le Droit des Organisations internationales, les bases juridiques des solutions alternatives envisagées.

Troisième réunion extraordinaire du Conseil

Lors de la troisième réunion extraordinaire, tenue le 5 mai 2020, le Conseil a pris note de l'opinion majoritaire des Délégués (49 %) de reporter la 88^e Session générale en 2021 avec la possibilité d'adopter certaines résolutions via une procédure *ad hoc*. En effet, certaines questions d'importance tant pour les activités des Membres que pour le fonctionnement institutionnel de l'Organisation nécessitaient d'être examinées sans attendre la tenue de la 88^e Session générale en 2021.

Disposant de ces éléments, le Conseil a :

- décidé d'annuler la Session générale de 2020 et a décidé son report en 2021,
- examiné une Procédure adaptée établie dans le respect des [Textes fondamentaux](#), qui a été préparée par la Direction générale avec l'appui d'un Conseiller juridique,
- validé le process de mise en œuvre de cette Procédure adaptée,
- validé la liste des 20 résolutions à soumettre à adoption via cette Procédure adaptée.

Une note d'information détaillée a été adressée à tous les Délégués pour leur présenter les principes de cette Procédure adaptée et de son process de mise en œuvre afin qu'ils puissent se préparer en toute connaissance.

Procédure adaptée

Tous les documents (note sur l'analyse juridique de la Procédure adaptée bulletins de vote) ont été adressés aux Délégués des 159 Membres ayant droit de vote, tandis que les Délégués des 23 Membres sans droit de vote ont

reçu les documents seulement pour information.

Le process s'est déroulé en deux étapes : (1) l'approbation de la Procédure adaptée, puis (2) l'adoption des 20 résolutions.

L'ensemble du processus a été matériellement géré par la Direction générale de l'OIE, sous la supervision du Président, le Docteur Mark Schipp (Australie) et de la Commission de vérification des pouvoirs constituée de deux membres du Conseil, à savoir le Docteur Michael Modisane (Afrique du Sud) et le Docteur Hugo Federico Idoyaga-Benitez (Paraguay).

Le processus s'est déroulé du 19 mai 2020, date d'envoi des documents, au 29 mai 2020, date limite de renvoi des bulletins de vote.

Il a été rappelé que :

- tous les documents nécessaires à l'adoption des résolutions avaient été adressés aux Membres dans les délais requis, c'est-à-dire 60 jours avant la date initialement prévue de la 88^e Session générale,
- le quorum (nombre de pays répondant, incluant les Membres sans droit de vote qui devaient accuser bonne réception des documents) est de 92,
- la majorité est calculée sur les voix exprimées (nombre de votes positifs exprimés par les 159 Membres avec droit de vote)
- la Procédure adaptée doit d'abord être approuvée à la majorité simple, pour qu'il puisse être procédé au dépouillement des votes portant sur les résolutions.

Du fait d'une erreur d'écriture sur le projet de résolution n° 7 portant la reconnaissance du statut sanitaire des Membres en matière de fièvre aphteuse, une deuxième consultation a été organisée jusqu'au 12 juin 2020. À l'appui, une note explicative argumentée a été fournie aux Membres. Aucun commentaire adverse n'a été adressé à l'OIE à ce sujet.

Résultats de la consultation

Les résultats de la consultation de l'Assemblée sont les suivants :

- 159 Membres ayant droit de vote ont reçu les bulletins de vote pour se prononcer d'abord sur le principe de la Procédure adaptée, puis sur les 20 résolutions soumises à leur approbation ;
- 23 Membres n'ayant plus leur droit de vote ont reçu les documents pour information, avec demande d'accuser réception.

Calcul du quorum sur les 182 Membres

- Nombre de Membres avec droit de vote qui ont participé : 141 sur 159
- Nombre de Membres sans droit de vote ayant accusé réception : 16 sur 23

Au total 157 Membres ayant répondu, le quorum (92) était atteint et il a été procédé à l'analyse des votes exprimés

par les Membres ayant droit de vote.

Approbation de la Procédure adaptée : 141 Membres ont participé au vote

- Majorité : 71
- Nombre de Membres ayant adopté la Procédure adaptée : 141

La Procédure adaptée a été approuvée à l'unanimité et les votes concernant les résolutions ont été dépouillés.

Résultats des votes pour chaque résolution : 141 Membres ont participé au vote

- Majorité : 71
- Résultats : toutes les résolutions ont été adoptée avec quelques absentions ou votes négatifs pour certaines (voir tableau ci-après).

Résolution	Oui	Non	Abstention	Résultat
N° 1	139	0	2	adoptée
N° 2	138	0	3	adoptée
N° 3	139	0	2	adoptée
N° 4	125	2	14	adoptée
N° 5	138	0	3	adoptée
N° 6	141	0	0	adoptée
N° 7	139	0	2	adoptée
N° 8	140	0	1	adoptée
N° 9	139	1	1	adoptée
N° 10	140	1	0	adoptée
N° 11	138	1	2	adoptée
N° 12	140	1	0	adoptée
N° 13	139	1	1	adoptée
N° 14	136	0	5	adoptée
N° 15	137	1	3	adoptée
N° 16	125	1	15	adoptée
N° 17	139	0	2	adoptée
N° 18	139	0	2	adoptée
N° 19	140	0	1	adoptée
N° 20	140	0	1	adoptée

L'ensemble des résultats ont été communiqués aux Délégués le 16 juin 2020 et ils ont été publiés sur le site web de l'OIE.

[Les résolutions ont été immédiatement publiées sur le site web de l'OIE.](#)

Élections

Sur décision du Conseil, les élections du Directeur général et des positions électives vacantes au sein des Bureaux des Commissions régionales (Amériques, Asie, Extrême-Orient et Océanie) n'ont pas été tenues en 2020. Elles sont reportées à la Session générale de 2021.

Pour ce qui concerne l'élection du Directeur général :

- les candidats ont été tenus informés, ainsi que leurs Autorités nationales ; ils seront invités à confirmer leur candidature en 2021 ;
- [la résolution n° 6](#) portant sur la prorogation exceptionnelle du mandat de la Directrice générale jusqu'à la 88^e Session générale (2021) ayant été adoptée, le mandat de la [Docteure Monique Éloit](#) est prolongé jusqu'à cette date.

Rapports d'activités | Statuts

Commissions spécialisées, Groupes de travail, situation sanitaire mondiale

Afin d'assurer la meilleure information possible des Membres et partenaires de l'OIE, les présentations des rapports d'activités des Présidents des quatre Commissions spécialisées et des deux Groupes de travail, ainsi que la présentation de la situation sanitaire mondiale, ont fait l'objet de documents et d'enregistrements vidéo mis en ligne sur le site web de l'OIE. [Ces présentations ont également fait l'objet de communiqués de presse.](#)

Statuts

Le 23 juin 2020, les décisions relatives aux statuts, à savoir les certificats, ont été individuellement envoyées aux pays concernés par voie diplomatique.

Rapport annuel d'activité

[Le rapport annuel d'activité de l'OIE a été publié sur le site web de l'OIE](#) et a fait l'objet de plusieurs communiqués de presse.

Le Président de l'OIE, le Docteur Mark Schipp, ainsi que la Directrice générale, la Docteure Monique Éloit, remercient chaleureusement les Membres pour leur compréhension et leur soutien envers l'Organisation malgré les contraintes dues à la crise COVID-19.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.1.3135>

ACTES OFFICIELS

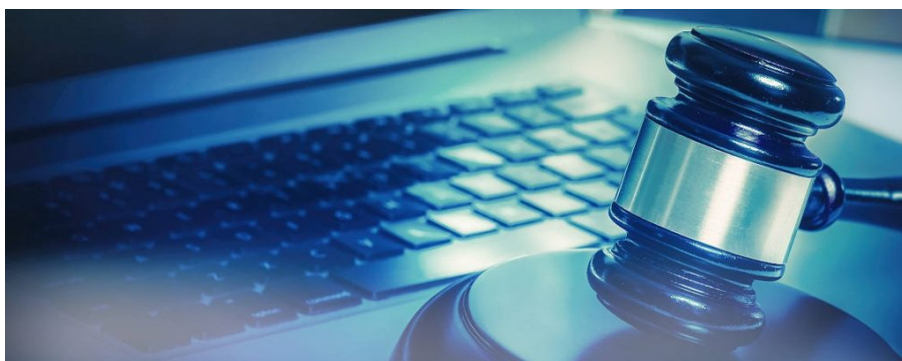
► RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE

conformément à la Procédure adaptée pour l'adoption des Résolutions de l'OIE suite à la pandémie de COVID-19 (mai/juin 2020)

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Procédure adaptée, #résolution, #Session générale de l'OIE.



© BCFC/Getty Images

[Cliquer ici pour en savoir plus sur la Procédure adaptée pour l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE \(mai-juin 2020\)](#)

- [N° 1](#) Approbation du Rapport financier du 93^e exercice de l'OIE (1^{er} janvier au 31 décembre 2019)
- [N° 2](#) Modification du Budget 2020
- [N° 3](#) Recettes et dépenses budgétaires de l'OIE pour le 95^e exercice (1^{er} janvier au 31 décembre 2021)
- [N° 4](#) Contributions financières des Membres de l'OIE pour 2021
- [N° 5](#) Renouvellement du mandat du Vérificateur externe
- [N° 6](#) Prorogation exceptionnelle du mandat de la Directrice générale jusqu'à la 88^e Session générale (2021)
- [N° 7](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la fièvre aphteuse
- [N° 8](#) Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Membres
- [N° 9](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine
- [N° 10](#) Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine des Membres
- [N° 11](#) Reconnaissance du statut des Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine

- N° 12 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste équine
- N° 13 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste des petits ruminants
- N° 14 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste porcine classique
- N° 15 Procédures applicables aux Membres pour la reconnaissance officielle et le maintien du statut sanitaire au regard de certaines maladies animales ou au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine et pour la validation de programmes officiels de contrôle
- N° 16 Frais à la charge des Membres pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire au regard de certaines maladies animales ou au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine et pour la validation de programmes officiels de contrôle
- N° 17 Désignation des Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux aquatiques
- N° 18 Désignation des Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres
- N° 19 Désignation des Centres collaborateurs de l'OIE
- N° 20 Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE

Toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE depuis 2001

ACTES OFFICIELS

▶ ACCORDS DE COOPÉRATION

Nouveaux accords de coopération

MOTS-CLÉS

#accord, #Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), #Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), #Japon, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



[Protocole d'entente entre l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice \(UNICRI\) et l'Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#)

6 janvier 2020



[Déclaration d'intention pour un partenariat entre l'Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\) et l'Agence de coopération internationale du Japon \(JICA\) \(en anglais\)](#)

28 août 2019



[Protocole d'entente entre la Communauté d'Afrique de l'Est \(CAE\) et l'Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#)

Tous les accords de coopération entre l'OIE et les organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales non gouvernementales

ACTES OFFICIELS

▶ REPRÉSENTATIONS DE L'OIE

Accord destiné à faciliter les activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

MOTS-CLÉS

#accord, #Japon, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Représentation de l'OIE.



Échange de notes verbales, Paris, 3 août 2020

Le 20 décembre 2019, Monsieur Koji Abé, Chargé d'affaires par intérim du Japon en France, et la Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ont signé à Paris (France) l'Accord entre l'OIE et le gouvernement du Japon relatif aux privilèges et immunités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique sise à Tokyo (Japon).

La Diète du Japon a ratifié cet accord le 12 juin 2020. L'échange de notes verbales concernant l'entrée en vigueur de l'accord a eu lieu à Paris le 3 août 2020. En conséquence, l'accord entrera en vigueur le 2 septembre 2020.

Cet accord assurera à la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique et à son personnel les privilèges et immunités nécessaires et facilitera les activités de la Représentation au Japon.

[Information sur la Représentation régionale de l'OIE à Tokyo \(en anglais\)](#)

ACTES OFFICIELS

▶ REPRÉSENTATIONS DE L'OIE

Inauguration de la Représentation sous-régionale de l'OIE à Abou Dhabi

MOTS-CLÉS

#Émirats Arabes Unis, #Moyen-Orient, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Représentation de l'OIE.



Assis : Dre Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE, et S.E. Dr Saïd Al-Bahari Salem Al Ameri, Directeur général de l'Autorité pour la sécurité de l'agriculture et des aliments d'Abou Dhabi (ADAFSA). **Debout** : Dr Mark Schipp, Président de l'OIE, et S.E. Dr Sani ben Ahmed Al Zeyoudi, Ministre du Changement climatique et de l'Environnement des Émirats Arabes Unis.

En novembre 2019, à l'occasion de la 15^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient, l'OIE a officiellement inauguré sa Représentation sous-régionale à Abou Dhabi pour les six pays du Conseil de coopération du Golfe (Arabie Saoudite, Bahrein, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar) et le Yémen. Ce nouveau bureau renforcera la coopération de la région avec l'OIE et avec les Membres de l'Organisation. Ce faisant, il permettra de traiter des problématiques majeures : le contrôle des maladies transfrontalières, notamment des zoonoses, et le bien-être animal, en particulier dans le contexte commercial.

Plus de 80 acteurs de la santé animale de la région Moyen-Orient, dont des Délégués des Membres de l'OIE et des représentants d'organisations partenaires et régionales, ont assisté cette semaine à la signature de la Lettre d'intention marquant la création de la nouvelle Représentation sous-régionale de l'OIE à Abou Dhabi. Cette lettre qui symbolise la première étape de la mise en œuvre du programme d'activités du bureau, a été signée par la Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'OIE, et S.E. le Docteur Saïd Al Bahari Salem Al Ameri, Directeur général de l'Autorité pour la sécurité de l'agriculture et des aliments d'Abou Dhabi (ADAFSA).

Au carrefour de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, la situation géographique du Moyen-Orient donne à la région un

rôle déterminant dans le contrôle mondial des maladies animales transfrontalières, dont les zoonoses. Les pays du Golfe sont principalement des pays importateurs, puisqu'ils font venir de nombreux animaux vivants de la Corne de l'Afrique. Une coopération entre les pays importateurs et exportateurs quant au respect des normes internationales de l'OIE, ainsi que des Services vétérinaires solides, sont des facteurs cruciaux pour le maintien d'échanges commerciaux sûrs et équitables.

Dans le cadre de son programme d'activités, le nouveau bureau de l'OIE jouera un rôle important dans la future mise en œuvre du projet BESST (« Meilleure mise en application des normes pour un commerce plus sécurisé »). Cette initiative vise à renforcer les services de santé promouvant et en investissant dans des partenariats public-privé (PPP) qui améliorent la mise en conformité avec les Normes internationales de l'OIE et facilitent la sécurité du commerce des animaux et de leurs produits.

Le secteur de l'élevage du Moyen-Orient participe à la sécurité alimentaire, à la justice sociale et à la croissance économique des pays de la région. La nouvelle Représentation sous-régionale de l'OIE protégera ces atouts en renforçant la capacité des Services vétérinaires à contrôler et maîtriser les maladies animales.

RAPPORTS D'EXPERTS

▶ GROUPES DE TRAVAIL

Activités des Groupes de travail de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Groupe de travail de l'OIE, #Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, #Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



Photo : James Hammond (Unsplash)

Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens

Suite à l'adoption de la [Résolution n° 14 de mai 2019](#), un Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens a été créé pour appuyer la mise en œuvre de la [Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente](#), ainsi que la capacité de l'Organisation à répondre aux défis mondiaux, tel que défini par son mandat.

- ◆ Rapport de la réunion tenue du 1^{er} au 3 octobre 2019
- ◆ Rapport de la réunion tenue du 7 au 9 avril 2020



Groupe de travail sur la faune sauvage

Créé en 1994, ce Groupe de travail comprend des scientifiques reconnus mondialement pour leurs connaissances dans leurs disciplines respectives. Il informe et conseille l'OIE sur tous les problèmes sanitaires liés aux animaux sauvages, qu'ils vivent en liberté ou en captivité. Il a préparé des recommandations et supervisé de nombreuses publications scientifiques sur la surveillance et la prophylaxie des principales maladies spécifiques des animaux sauvages.

- ◆ Rapport de la réunion tenue du 10 au 13 mars 2020



[Plus d'informations sur les Groupes de travail de l'OIE](#)

RAPPORTS D'EXPERTS

▶ GROUPES AD HOC

Activités des groupes *ad hoc*

MOTS-CLÉS

#groupe *ad hoc* de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



Les groupes *ad hoc* se réunissent en appui aux [travaux conduits par les Commissions spécialisées de l'OIE](#).

Dernières réunions de groupes *ad hoc* :

- Volailles – Équipe antibiorésistance, 26 juin 2020
- Normes sur l'encéphalopathie spongiforme bovine – Évaluation du risque et surveillance, 16-26 juin 2020
- Révision du Chapitre 7.7. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, 5-7 novembre 2019 et 17-18 juin 2020
- Sensibilité des différentes espèces de mollusques aux maladies infectieuses de la Liste de l'OIE, 28-30 janvier 2020 et 3-5 juin 2020
- Révision des Chapitres 7.5. et 7.6. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, mai 2020
- Peste bovine, 24-26 mars 2020
- Compartimentation pour la peste porcine africaine, 3-5 mars 2020
- Urgences vétérinaires, 25-27 février 2020
- Évaluation du statut des Membres au regard de la peste des petits ruminants, 9-11 décembre 2019
- Évaluation du statut des Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine, 19-21 novembre 2019
- L'outil PVS : animaux aquatiques, 13-15 novembre 2019
- Évaluation du statut des Membres au regard de la fièvre aphteuse, 5-7 novembre 2019
- Sensibilité des différentes espèces de poissons aux maladies infectieuses de la Liste de l'OIE, novembre 2018 – septembre 2019
- Évaluation du statut des Membres au regard de la peste porcine classique, 22-24 octobre 2019
- Évaluation du statut des Membres au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine, 24-26 septembre 2019

Les rapports des réunions sont disponibles en français en cliquant [ici](#).

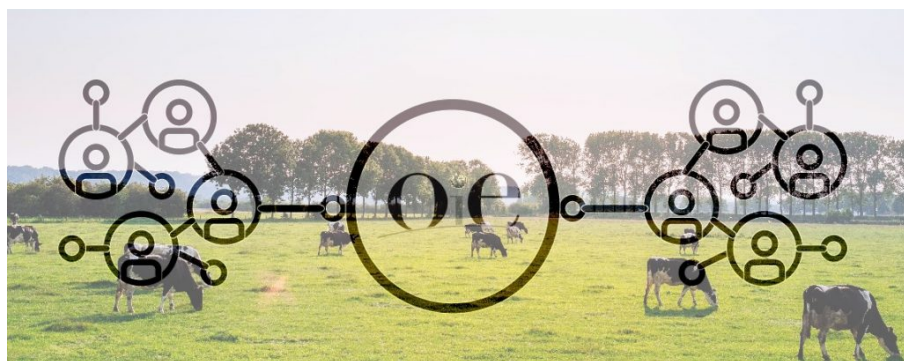
RAPPORTS D'EXPERTS

► COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Activités des Commissions spécialisées de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, #Commission des normes biologiques, #Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, #Commission scientifique pour les maladies animales, #Commission spécialisée de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



En raison des circonstances exceptionnelles induites par la pandémie de COVID-19, la tenue de la 88^e Session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a été reportée à mai 2021. La mise en place d'une procédure adaptée a imposé de limiter le nombre de Résolutions de l'OIE adoptées cette année à celles essentielles pour la continuité des opérations administratives de l'Organisation et à certaines Résolutions techniques portant sur des sujets précis. Dans ce contexte, aucun texte nouveau ou amendé destiné aux normes de l'OIE n'a été adopté en 2020. Néanmoins, les présidents des quatre Commissions spécialisées de l'OIE ont présenté les principales réalisations de ces Commissions depuis mai 2019.

◆ [Visionner les présentations des Présidents des quatre Commissions spécialisées \(en anglais\)](#)

Révision continue des normes de l'OIE

Depuis mai 2019, les Commissions spécialisées ont poursuivi leurs travaux de rédaction et de révision des normes internationales de l'OIE. Parmi les textes révisés figurent notamment certaines normes relatives à des maladies

particulières ; la préparation de normes nouvelles a porté sur des chapitres tel que les programmes officiels de contrôle pour les maladies listées par l'OIE et pour les maladies émergentes. Un grand nombre d'amendements ont également été introduits dans divers chapitres des [Codes et Manuels de l'OIE pour les animaux terrestres et les animaux aquatiques](#).

Il a été décidé que l'ensemble des chapitres qui avaient été préparés en vue de leur adoption cette année feront l'objet d'un cycle supplémentaire de commentaires avant d'être présentés lors de la Session générale de 2021 pour adoption.

Mise en œuvre des stratégies mondiales sur les maladies animales

Les présidents ont également fait le point sur la mise en œuvre par les Membres de l'OIE des stratégies et initiatives mondiales relatives à différentes maladies.

- Ils ont souligné les nombreuses activités conduites en matière de planification et de renforcement des capacités dans le cadre de la [stratégie mondiale](#) de contrôle et d'éradication de la **peste des petits ruminants**.
- La **peste porcine africaine** continue à représenter une menace pour les populations de porcs et le secteur de la production porcine dans plusieurs régions du monde. Conformément à la Résolution n° 33 de mai 2019, une [initiative mondiale](#) relevant du Plan-cadre mondial FAO/OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) a été élaborée.
- A été également annoncé le lancement imminent de la première stratégie de l'OIE pour la **santé des animaux aquatiques**. Cette stratégie permettra à la Communauté liée à l'OIE d'identifier et de coordonner les actions requises pour faire face aux besoins hautement prioritaires de la gestion de la santé et du bien-être des animaux aquatiques et de recentrer les ressources sur les activités qui procurent un impact durable.

Un réseau mondial d'expertise scientifique renforcé

Grâce à son [réseau mondial de centres de référence composé des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE](#), l'Organisation a accès aux connaissances et à l'expertise scientifique de pointe. Le partage d'informations entre ces différents instituts s'est révélé crucial pour nombre d'accomplissements dans le domaine de la santé animale et de la lutte contre les maladies dans le monde entier. En 2020, au total 15 nouvelles institutions ont été désignées en tant que Centres de référence par l'Assemblée mondiale des Délégués. Ces désignations portent à 326 le nombre total de Centres d'excellence scientifique de l'OIE, répartis dans 46 pays.

Rapports des réunions des Commissions spécialisées de l'OIE

- [Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres \(Commission du Code\)](#)
- [Commission scientifique pour les maladies animales](#)
- [Commission des normes biologiques](#)
- [Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques](#)

[Haut de la page](#)

Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

Le Docteur Étienne Bonbon a fait le point sur les textes nouveaux destinés au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ainsi que sur les chapitres révisés.

Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

Le Docteur Ingo Ernst a notamment présenté le contexte de l'élaboration de la première Stratégie mondiale de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques ainsi que ses principes fondamentaux.

Commission scientifique pour les maladies animales

Le Docteur Cristóbal Zepeda a félicité les pays dont le nouveau statut sanitaire a fait l'objet d'une reconnaissance officielle. [Plus d'informations](#).

Commission des normes biologiques

Le Professeur Emmanuel Couacy-Hymann a présenté la liste des nouveaux kits de diagnostic validés et intégrés dans le Registre de l'OIE des tests de diagnostic.

[Haut de la page](#)

[Plus d'informations sur les Commissions spécialisées de l'OIE](#)

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Reconnaissance du statut sanitaire des Membres de l'OIE et validation des programmes officiels de contrôle

Procédure adaptée, mai/juin 2020

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Procédure adaptée, #résolution, #Session générale de l'OIE, #statut sanitaire.



En raison des circonstances exceptionnelles induites par la pandémie de COVID-19, la tenue de la 88^e Session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a été reportée à mai 2021. Toutefois, la mise en place d'une procédure adaptée a permis de proposer des Résolutions spécifiques en vue de leur adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE. En particulier, les Résolutions concernant la reconnaissance des statuts sanitaires officiels et la validation de programmes officiels de contrôle pour les maladies éligibles ont été maintenues, étant donné le rôle extrêmement important que jouent ces statuts et programmes dans l'économie d'import et d'export des Membres de l'OIE.

• Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la **fièvre aphteuse** : Résolution n° 7 de juin 2020

Information mise à jour

• Validation des programmes officiels de contrôle de la **fièvre aphteuse** des Membres : Résolution n° 8 de mai 2020

[Information mise à jour](#)

- **Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine** : [Résolution n° 9 de mai 2020](#)

[Information mise à jour](#)

- **Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine des Membres** : [Résolution n° 10 de mai 2020](#)

[Information mise à jour](#)

- **Reconnaissance du statut des Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine** : [Résolution n° 11 de mai 2020](#)

[Information mise à jour](#)

- **Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste équine** : [Résolution n° 12 de mai 2020](#)

[Information mise à jour](#)

- **Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste des petits ruminants** : [Résolution n° 13 de mai 2020](#)

[Information mise à jour](#)

- **Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste porcine classique** : [Résolution n° 14 de mai 2020](#)

[Information mise à jour](#)

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Thaïlande - Suspension de son statut de pays indemne de peste équine

MOTS-CLÉS

#peste équine, #statut sanitaire, #Thaïlande.



Photo : Basecamp Stock Photo (Pexels)

Suite à une notification immédiate reçue du Délégué de la Thaïlande auprès de l'OIE au sujet d'un foyer de peste équine à Pak Chong, district de Nakhon Ratchasima, le statut de « pays indemne de peste équine » de la Thaïlande tel que reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués aux termes de sa Résolution n° 19 de mai 2014 a été suspendu à compter du 27 mars 2020.

Selon les [procédures opérationnelles standard pour la suspension d'un statut sanitaire officiellement reconnu](#), le pays dispose d'un délai de deux ans pour recouvrer son statut officiel antérieur en se conformant aux dispositions applicables du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

[Plus d'informations sur la situation de la peste équine en Asie](#) (en anglais)

Contact : [Service des statuts de l'OIE](#)

SANTÉ ANIMALE

▶ STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Roumanie - Suspension de son statut de pays indemne de peste porcine classique

MOTS-CLÉS

#peste porcine classique, #Roumanie, #statut sanitaire.



© Johnny007pan/Getty Images

En 2020, une mission a été effectuée en Roumanie pour vérifier si ce pays demeurait en conformité avec les [dispositions du Code sanitaire pour les animaux terrestres](#) relatives au maintien de son statut de pays indemne de peste porcine classique tel que reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE aux termes de sa Résolution n° 22 de mai 2019. À l'issue de cette mission, le statut de pays indemne de peste porcine classique de la Roumanie a été suspendu à compter du 23 mars 2020.

Contact : [Service des statuts de l'OIE](#)

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Colombie – Recouvrement du statut de la « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée »

MOTS-CLÉS

#Colombie, #fièvre aphteuse, #statut sanitaire.



Photo: Juliana Amorim (Unsplash)

La Déléguée de la Colombie auprès de l'OIE a remis à la Directrice générale de l'OIE un dossier de demande de recouvrement du statut sanitaire officiel de la « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée » reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE (Résolution n° 22 de mai 2017), qui avait dû être suspendu à compter du 10 août 2018.

Ayant examiné les informations fournies par la Déléguée de la Colombie, la [Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales](#) a conclu que ladite zone remplissait [les conditions énoncées dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres \(Article 8.8.7.\)](#) pour que lui soit intégralement restitué son statut de « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée » à compter du 5 février 2020. Aux termes de sa [Résolution n° 7 de juin 2020](#), l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE reconnaît la restitution de ce statut.

Contact : [Service des statuts de l'OIE](#)

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Thaïlande – Suspension de son statut de pays indemne de peste des petits ruminants

MOTS-CLÉS

#peste des petits ruminants, #statut sanitaire, #Thaïlande.



© OIE/Laura Wolf

En 2019, une mission a été effectuée en Thaïlande pour vérifier si ce pays demeurait en conformité avec les [dispositions du Code sanitaire pour les animaux terrestres](#) relatives au maintien de son statut de pays indemne de peste des petits ruminants (PPR) tel que reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE aux termes de sa Résolution n° 21 de mai 2019. À l'issue de cette mission, le statut de pays indemne de PPR de la Thaïlande a été suspendu à compter du 25 octobre 2019.

Contact : [Service des statuts de l'OIE](#)

ACTES OFFICIELS

▶ NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

20 mai 2020

COSTA RICA

Dre Silvia Niño Villamizar

Directora General, Servicio Nacional de Salud Animal (SENASA), Ministerio de Agricultura y Ganadería

18 mai 2020

JORDANIE

Dre Rachel Dodeen

Head, Quarantine Division, Ministry of Agriculture



16 mai 2020

IRAN

Dr Ali Safar Maken Ali

Head, Iran Veterinary Organization (IVO), Ministry of Jihad-e-Agriculture

7 mai 2020

SRI LANKA

Dre Ranjani Hettiarachchi

Director General, Department of Animal Production and Health



5 mai 2020

MALAISIE

Dr Dato' Dr Norlizan Mohd Noor

Deputy Director General, Veterinary Services, Ministry of Agriculture and Agro-Based Industry

19 mars 2020

BOLIVIE

Dr Humberto Coelho Añez

Director General Ejecutivo, Servicio Nacional de Sanidad Agropecuaria e Inocuidad Alimentaria (SENASAG),

Ministerio de Desarrollo Rural y Tierras

16 mars 2020

SLOVÉNIE

Dre Breda Hrovatin

Head, Animal Health and Animal Welfare Division, Ministry of Agriculture, Forestry and Food



28 février 2020

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Dre Victoria Lashley

Technical Officer, Animal Health, Ministry of Agriculture, Land and Fisheries



1^{er} février 2020

ARGENTINE

Dre Ximena Melón

Directora Nacional de Sanidad Animal, Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria (SENASA)

21 janvier 2020

UKRAINE

Dre Olga Shevshenko

Deputy Head, State Service of Ukraine on Food Safety and Consumer Protection, Ministry of Agrarian Policy and Food of Ukraine



12 janvier 2020

IRAK

Dr Thamer Al-Khafaji

Director General, Animal Health, Ministry of Agriculture



1^{er} janvier 2020

NORVÈGE

Dr Knut Rønningen

Director, Norwegian Food Safety Authority, Ministry of Agriculture and Food



1^{er} janvier 2020

ZAMBIE

Dr Swithine Kabilika

Director, Veterinary Services, Ministry of Fisheries and Livestock

29 décembre 2019

ALBANIE

Dr Keti Margariti

Head, Veterinary and Animal Welfare Sector, Ministry of Agriculture and Rural Development



17 décembre 2019

BELGIQUE

Dr Herman Claeys

Chef du Service Politique sanitaire : Animaux et Végétaux, Direction Générale Politique de Contrôle, Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA)



1^{er} décembre 2019

NAMIBIE

Dre Albertina Shilongo

Chief Veterinary Officer, Director, Veterinary Services, Ministry of Agriculture, Water and Forestry



28 novembre 2019

BANGLADESH

Dr Abdul Jabbar Sikder

Director General, Department of Livestock Services, Ministry of Fisheries and Livestock



28 novembre 2019

ROUMANIE

Dr Robert Viorel Chioveanu

President, Secretary of State, Chief Veterinary Officer, National Sanitary Veterinary and Food Safety Authority

26 novembre 2019

BOLIVIE

Dr Carlos Edson Peñaranda Bersatti

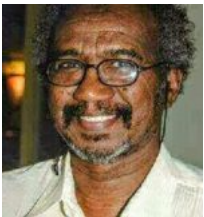
Director General Ejecutivo, Servicio Nacional de Sanidad Agropecuaria e Inocuidad Alimentaria (SENASAG),
Ministerio de Desarrollo Rural y Tierras

8 novembre 2019

ANGOLA

Dr Ditulala Lucas Simão

Director Geral, Serviços Veterinários, Ministério da Agricultura



5 novembre 2019

SOUDAN

Dr Adil Farah Idris Ali

Undersecretary, Veterinary Services, Ministry of Animal Resources

4 novembre 2019

CORÉE (RÉP. DE)

Dr Dae Gyun Kim

Chief Veterinary Officer, Director General, Animal Health Policy Bureau, Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs



31 octobre 2019

BAHAMAS

Dr Maurice Isaacs

Director of Veterinary Studies, Bahamas Agricultural Health and Food Safety Authority (BAHFSA)



31 octobre 2019

POLOGNE

Dr Bogdan Konopka

Chief Veterinary Officer, General Veterinary Inspectorate, Ministry of Agriculture and Rural Development

30 octobre 2019

PÉROU

Dre Eva Luz Martínez Bermúdez

Servicio Nacional de Sanidad Agraria (SENASA), Ministerio de Agricultura y Riego

30 octobre 2019

TADJIKISTAN

Dr Muhammad Said Faizullozoda

Chairman, Veterinary Services, Committee for Food Security



28 octobre 2019

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Mark Davidson

Associate Administrator, United States Department of Agriculture - Animal and Plant Health Inspection Service (USDA-APHIS)

23 octobre 2019

PANAMA

Dr Concepción Santos Sanjur

Director Nacional de Salud Animal, Ministerio de Desarrollo Agropecuario



21 octobre 2019

PAPOUASIE - NOUVELLE-GUINÉE

Dr Ilagi Puana

Chief Veterinary Officer, Veterinary Services, National Agriculture Quarantine and Inspection Authority



1^{er} octobre 2019

DANEMARK

Dre Hanne Larsen

Chief Veterinary Officer, Danish Veterinary and Food Administration

27 septembre 2019

ZIMBABWE

Dr Josphat Nyika

Chief Veterinary Officer, Veterinary Services, Ministry of Lands, Agriculture and Rural Resettlement



26 septembre 2019

PHILIPPINES

Dr Ronnie Domingo

Officer-In-Charge, Chief Veterinary Officer, Bureau of Animal Industry (BAI), Ministry of Agriculture

ACTES OFFICIELS

▶ NOUVEAUX CENTRES DE RÉFÉRENCE

NOUVEAUX LABORATOIRES DE RÉFÉRENCE DE L'OIE

Brucellose (*Brucella abortus*, *B. melitensis* et *B. canis*) et syndrome respiratoire du Moyen-Orient



Pr. Ulrich Wernery

Central Veterinary Research Laboratory (CVRL)
P.O. Box 597
Dubai
ÉMIRATS ARABES UNIS
Tél. : +971 4 337 51 65
Courriel : cvrl@cvrl.ae
Site internet : www.cvrl.ae

Le Laboratoire central de recherche vétérinaire de Dubaï (CVRL) est un Laboratoire de référence de l'OIE pour la morve et la variole du chameau depuis 2009. En 2020 il a été désigné comme Laboratoire de référence de l'OIE également pour la brucellose (*Brucella abortus*, *B. melitensis* et *B. canis*) et le [syndrome respiratoire du Moyen-Orient](#). Le CVRL est un centre de diagnostic et de recherche qui veille à disposer de tous les outils de laboratoire nécessaires au diagnostic afin d'offrir aux détenteurs d'animaux, aux vétérinaires et aux organismes gouvernementaux de réaliser les tests dans les meilleures conditions, pour le bien des animaux. En outre, le CVRL mène divers projets de recherche sur ces maladies et fournit des réactifs, des kits de test et des vaccins vétérinaires à d'autres laboratoires.

Dourine



Dr Laurent Hébert

ANSES - Laboratoire de santé animale
Unité de physiopathologie et d'épidémiologie des maladies équine
Goustranville
14430 Dozulé
FRANCE
Tél. : +33 2 31 79 22 76
Courriel : laurent.hebert@anses.fr

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE se consacre au diagnostic, à la recherche et à la surveillance, en lien avec la dourine. Il est également Laboratoire de référence de l'Union européenne pour les maladies équine, dont la dourine. Il réalise des tests diagnostiques pour la dourine conformément à la norme ISO/IEC 17025 (épreuve de fixation du complément) et produit des antigènes et des sérums de contrôle disponibles sur demande. Ce laboratoire organise également des essais inter-laboratoires ainsi que des sessions de formation. Il développe et valide de nouvelles méthodes pour le diagnostic des infections à *Trypanosoma equiperdum* et mène des études sur les différentes approches thérapeutiques ainsi que sur les liens entre la dourine et les autres trypanosomoses équine.

Fièvre aphteuse



Dr Charles Nfon

Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE)
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Centre scientifique canadien de santé humaine et animale
1015, rue Arlington, Suite T2300
Winnipeg, Manitoba R3E 3M4
CANADA
Tél. : +1 204 789 20 23
Courriel : Charles.nfon@canada.ca

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE propose des services de diagnostic, de recherche, de formation ainsi que des prestations de conseil scientifique pour la fièvre aphteuse et d'autres maladies vésiculeuses. Il mène, en outre, des recherches sur les vaccins d'urgence contre la fièvre aphteuse, ainsi que sur l'adéquation vaccinale, la transmission de la maladie, la réponse immunitaire en fonction de l'hôte et la pathogénèse. Par le biais d'initiatives de renforcement des capacités et d'autres projets de même type, le laboratoire a tissé des liens de collaboration internationale avec des groupes de recherche sur la fièvre aphteuse et avec des laboratoires situés dans des pays où cette maladie est enzootique.

Infection à *Hepatobacter penaei* (hépatopancréatite nécrosante)



Dr Luis Fernando Aranguren

Aquaculture Pathology Laboratory
The University of Arizona
College of Agriculture and Life Sciences
School of Animal and Comparative Biomedical Sciences
1117 E. Lowell Street
Tucson, Arizona 85721
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Tél. : +1 520 621 4438
Courriel : lfarangu@email.arizona.edu
Site internet : <https://aquapath.lab.arizona.edu>

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE s'intéresse au diagnostic et à la recherche sur l'infection à *Hepatobacter penaei* (hépatopancréatite nécrosante), une maladie des crustacés présentes sur la [Liste de l'OIE](#). Il possède une grande expérience dans le domaine du diagnostic de cette maladie auquel il procède par des méthodes basées sur l'histopathologie, la PCR ou la PCR en temps réel - méthodes accréditées ISO/IEC 17025:2017. Il fournit également des essais d'aptitude pour cette infection, et à ce titre est accrédité ISO 17043:2010. Ce Laboratoire de référence propose une assistance scientifique et technique et des formations au diagnostic pour le personnel des laboratoires de diagnostic des États-Unis et d'autres Membres de l'OIE.

Influenza aviaire hautement pathogène et influenza aviaire faiblement pathogène (volailles)



Dre Youn-Jeong Lee

Animal and Plant Quarantine Agency
Ministry of Agriculture, Forest and Rural Affairs
177, Hyeoksin 8-ro
Gimcheon-si
Gyeongsangbuk-do 39660
RÉPUBLIQUE DE CORÉE
Tél. : +82 54 2 912 09 68
Courriel : leeyj700@korea.kr

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE propose des services de diagnostic de laboratoire et de conseil technique pour la prévention et le contrôle de l'influenza aviaire. Il souhaite également proposer des réactifs/kits de

diagnostic pour la détection du virus de l'influenza aviaire. Le temps de préparation et d'expédition pourra varier en fonction du type de réactif ou de kit de diagnostic demandé. Ce laboratoire fournit une aide technique internationale pour les Membres de l'OIE, avec, par exemple, des ateliers de formation ou des prestations de conseil sur la lutte contre l'influenza aviaire.

Maladie de nécrose hépatopancréatique aigüe, infection par le virus de la nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse et infection par le virus du syndrome des points blancs



Dr Arun Dhar

Aquaculture Pathology Laboratory
The University of Arizona
College of Agriculture and Life Sciences
School of Animal and Comparative Biomedical Sciences
1117 E. Lowell Street
Tucson, Arizona 85721
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Tél. : +1 520 621 87 27
Courriel : adhar@email.arizona.edu
Site internet : <https://aquapath.lab.arizona.edu>

Ces trois nouveaux Laboratoires de référence de l'OIE s'intéressent au diagnostic et à la recherche sur la nécrose hépatopancréatique aigüe, l'infection par le virus de la nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse et l'infection par le virus du syndrome des points blancs – trois maladies des crustacés présentes sur la [Liste de l'OIE](#). Ils ont accumulé beaucoup de ressources et d'expertise dans le diagnostic de ces maladies auquel ils procèdent par des méthodes histopathologiques et moléculaires accréditées ISO/IEC 17025:2017. Ils fournissent également des essais d'aptitude pour ces trois infections, et à ce titre sont accrédités ISO 17043:2010. Le laboratoire de pathologie aquacole de l'Université de l'Arizona abrite également des Laboratoires de référence de l'OIE pour l'infection à *Hepatobacter penaei* (hépatopancréatite nécrosante) et l'infection par le virus du syndrome de Taura. Ces Laboratoires de référence proposent une assistance scientifique et technique et des formations au diagnostic pour les professionnels du secteur aquacole, les chercheurs et les organisations gouvernementales et non gouvernementales des Membres de l'OIE dans le monde entier.

Peste bovine



Dr Wei Jia

USDA-APHIS-VS-NVSL

Foreign Animal Disease Diagnostic Laboratory (FADDL)

Plum Island Animal Disease Center

PO Box 848

Greenport, New York 11944

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Tél. : +1 631 323 33 44

Courriel : wei.jia@usda.gov

Site internet : www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/lab-info-services/sa_about_nvsl/ct_about_faddl

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE est le seul laboratoire agréé aux États-Unis pour le suivi épidémiologique de la peste bovine et le diagnostic de confirmation de cette maladie. Le FADDL gère également une installation habilitée par la FAO et l'OIE à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine (installation EHPB). Pour soutenir les efforts entrepris pour que le monde reste indemne de peste bovine, le FADDL a mis au point des contrôles positifs non infectieux et des panels d'échantillons pour les tests d'aptitude, qui ne sont pas dérivés du virus vivant de la peste bovine et qui diffèrent des souches sauvages du virus, ce qui peut aider les laboratoires à conserver leurs capacités de diagnostic de la peste bovine sans avoir recours au virus vivant. Ce Laboratoire de référence aidera aussi l'OIE à continuer à préserver le monde de la peste bovine en fournissant des services tels que : séquestration du virus de la peste bovine, tests de confirmation de la peste bovine, harmonisation et validation des méthodes de test, tests d'aptitude pour les installations EHPB et pour les autres laboratoires des Membres.

Peste porcine africaine



Dr David Williams

CSIRO Australian Centre for Disease Preparedness

5 Portarlington Road

Geelong, Victoria 3220

AUSTRALIE

Tél. : +61 52 27 50 00

Courriel : d.williams@csiro.au

Website: www.csiro.au/en/Research/Facilities/ACDP/About-ACDP

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE possède toute l'expertise et les moyens de laboratoire nécessaires en matière de diagnostic de la peste porcine africaine, ainsi que pour la recherche, le développement et la validation des tests. Il peut mener des investigations diagnostiques pluridisciplinaires impliquant PCR, génotypage, séquençage du génome entier, détection de l'antigène, isolement du virus, sérologie, histologie, immunohistochimie et microscopie électronique. Les tests de diagnostic sont effectués dans le cadre d'un système d'assurance qualité certifié selon la norme ISO/CEI 9001:2008 et accrédité selon la norme ISO/CEI 17025:2005. Ce Laboratoire de référence peut fournir des réactifs biologiques de référence et organise des tests de compétence annuels pour les maladies porcines, dont la peste porcine africaine. En outre, il peut fournir des conseils, des formations et un renforcement des capacités en matière de diagnostic et de techniques de laboratoire pour la peste porcine africaine. Ce Laboratoire de référence est également habilité à réaliser des études *in vivo* sur la peste porcine africaine dans des installations à haut confinement (niveau de confinement physique 3) pour les grands animaux.

Peste porcine classique



Dr Trevor Drew

CSIRO Australian Centre for Disease Preparedness

5 Portarlington Road

Geelong, Victoria 3220

AUSTRALIE

Tél. : +61 52 27 50 00

Courriel : trevor.drew@csiro.au

Website: www.csiro.au/en/Research/Facilities/ACDP/About-ACDP

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE possède toute l'expertise et les moyens de laboratoire nécessaires en matière de diagnostic de la peste porcine classique, ainsi que pour la recherche, le développement et la validation des tests. Il peut mener des investigations diagnostiques pluridisciplinaires impliquant PCR, génotypage, séquençage du génome entier, détection de l'antigène, isolement du virus, sérologie, histologie, immunohistochimie et microscopie électronique. Les tests de diagnostic sont effectués dans le cadre d'un système d'assurance qualité certifié selon la norme ISO/CEI 9001:2008 et accrédité selon la norme ISO/CEI 17025:2005. Ce Laboratoire de référence peut fournir des réactifs biologiques de référence et organise des tests de compétence annuels pour les maladies porcines, dont la peste porcine classique. En outre, il peut fournir des conseils, des formations et un renforcement des capacités en matière de diagnostic et de techniques de laboratoire pour la peste porcine classique. Ce Laboratoire de référence est également habilité à réaliser des études *in vivo* sur la peste porcine classique dans des installations à haut confinement (niveau de confinement physique 3) pour les grands animaux.

Rage



Dr Shrikrishna Isloor

OIE Twinned KVAFSU-CVA Rabies Diagnostic Laboratory
Department of Microbiology
Veterinary College
Karnataka Veterinary, Animal and Fisheries Sciences University (KVAFSU)
Hebbal, Bangalore 560024
INDE
Tél. : +91 80 29 53 22 87
Courriel : rdlkvafsucva@gmail.com

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE répondra aux besoins des activités liées à la recherche sur la rage chez les animaux et sera un véritable centre d'excellence pour le diagnostic et la surveillance de la rage chez les animaux. Il effectuera les prestations de diagnostic que prévoit la législation et apportera son soutien aux projets de recherche sur la rage menés dans la région. L'expertise dont dispose ce laboratoire peut servir pour des prestations de conseil international en matière de tests et de clinique. En outre, il s'est engagé à proposer des formations internes ou externes en matière de diagnostic et d'épidémiologie, dans le but d'aider à concevoir et à améliorer les mesures de lutte contre la rage. En plus de ses activités dans le domaine du diagnostic et de la lutte contre la rage, ce Laboratoire de référence de l'OIE offrira des services de conseil et de formation, des tests d'assurance qualité, des comparaisons inter-laboratoires, et fournira une assistance pour l'élaboration de normes de qualité dans la région. La formation peut être dispensée sur place ou organisée dans les facultés vétérinaires ou les autres laboratoires de la région. Elle peut couvrir les différentes approches diagnostiques, comme les méthodes immunologiques ou moléculaires et la culture cellulaire, l'épidémiologie, ou elle peut servir à renseigner sur les stratégies de surveillance active suivies de l'évaluation des stratégies de contrôle de la rage. Le laboratoire peut également collaborer avec le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'élaboration et de l'évaluation des tests diagnostiques et dans celui de la recherche appliquée.

NOUVEAUX CENTRES COLLABORATEURS DE L'OIE

Formation continue et renforcement des capacités dans le domaine vétérinaire



Centre national de veille zoonitaire (CNVZ)

38, avenue Charles Nicolle
Cité Mahrajène 1082
Tunis
TUNISIE
Tél. : +216 71 84 97 90 / 71 84 98 12
Courriel : bo.cnvz@iresa.agrinet.tn
Site internet : www.cnvz.agrinet.tn

Le CNVZ est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques de Tunisie. Outre ses missions de veille et de surveillance des maladies animales, il offre une expertise dans le domaine de la formation continue et le renforcement des capacités vétérinaires, en particulier dans l'ingénierie de formation en utilisant l'approche par compétence. Le CNVZ est prêt à promouvoir la formation continue des Services vétérinaires et à fournir une assistance technique et pédagogique dans la création et la mise en place des dispositifs de formation pour les Membres de l'OIE. Le Centre collaborateur de l'OIE soutiendra les activités de la [Plateforme de l'OIE pour la formation des Services vétérinaires](#).

Systemes de gestion de la qualité



Veterinary Laboratories Division (VLD)

Abu Dhabi Agriculture and Food Safety Authority (ADAFSA)

PO Box 52150
Mohammed Bin Zayed City
Capital Mall
Abu Dhabi
ÉMIRATS ARABES UNIS
Tél. : +971 2 818 1410
Courriel : Salama.almuhairi@adafsa.gov.ae

La Division des laboratoires vétérinaires de l'ADAFSA est un laboratoire public de diagnostic et de recherche, fort d'une grande expérience en matière de systèmes de gestion de la qualité. Il est accrédité et certifié au regard de plusieurs normes, notamment ISO/IEC 17025:2017 (systèmes de gestion des laboratoires), ISO 22301:2012 (systèmes de management de la continuité d'activité) et PAS 99 (systèmes de gestion intégré). En plus de son travail relatif aux systèmes de gestion de la qualité dans les laboratoires vétérinaires, la Division des laboratoires

vétérinaires contribue à des activités dans le domaine de la santé animale, au plan national comme au plan international. En tant que Centre collaborateur de l'OIE la Division des laboratoires vétérinaires partagera son expérience et ses connaissances concernant les systèmes de gestion de la qualité et la continuité des activités et dispensera des formations à d'autres laboratoires et instituts pour faire appliquer les normes de l'OIE relatives aux systèmes de gestion de la qualité et à la durabilité. Elle utilisera son expertise pour soutenir les efforts de l'OIE dans la réalisation de ses objectifs stratégiques relatifs aux capacités et à la durabilité des laboratoires vétérinaires.

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 325 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int